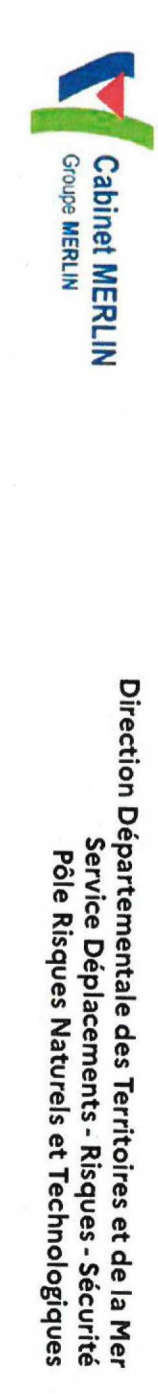


COMMUNE DE BIOT

PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES NATURELS D'INONDATIONS

CARTE DE ZONAGE RÉGLEMENTAIRE
PLAN A : PLAN GÉNÉRAL (1/6000)
 27 JUIN 2022
 Direction Départementale des Territoires et de la Mer
 Pôle Risques Naturels et Technologiques

PRÉSCRIPTION DU PR : arrêté du 5 décembre 2017 et prorogé le 23 septembre 2020
 MIS À DISPOSITION DU PUBLIC - du 22 octobre 2020 au 23 novembre 2020

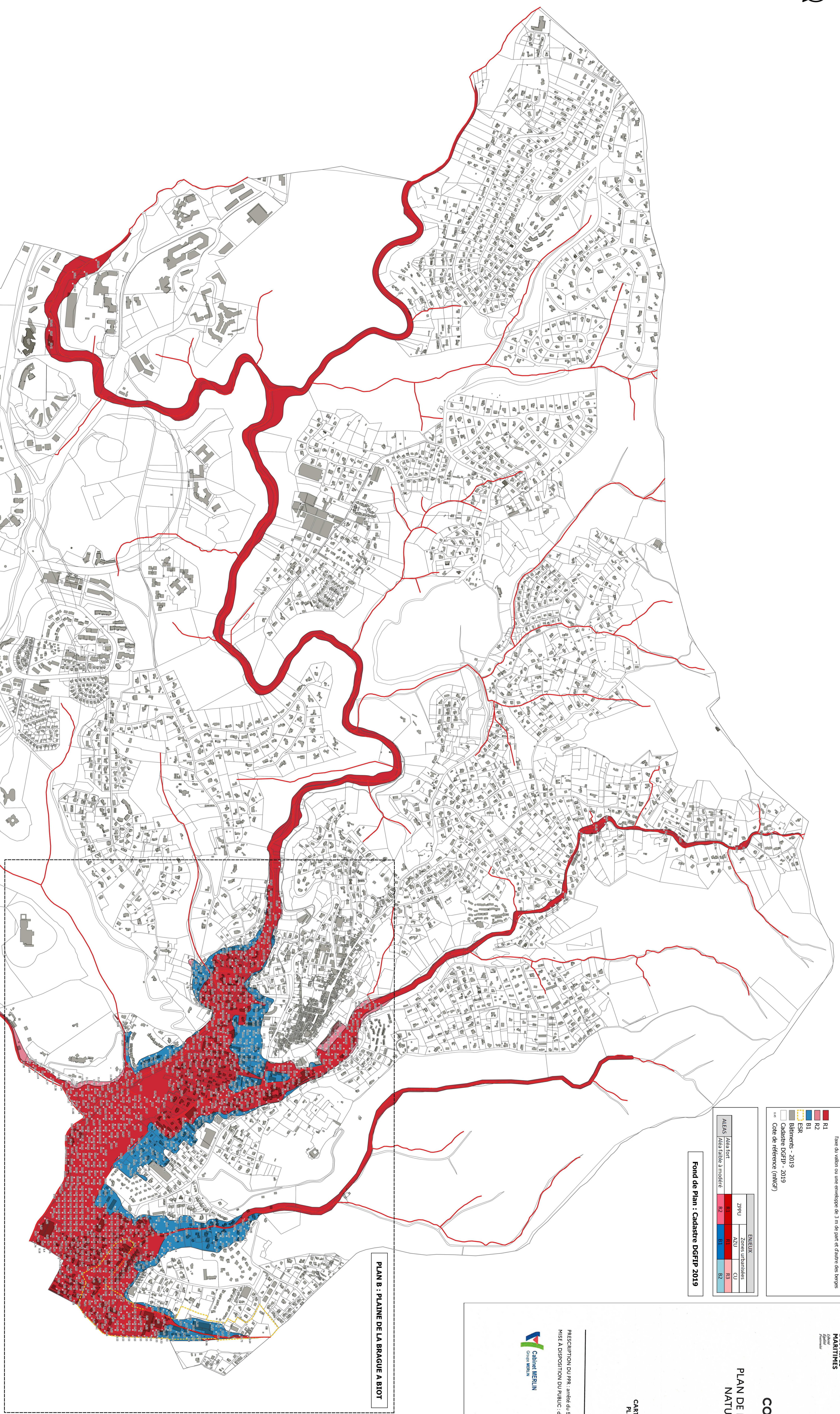


Légende

Zonage réglementaire
 RO : Emprise la plus grande entre une emprise de 8m de part et d'autre de l'axe du talon ou une emprise de 3m de part et d'autre des berges

RO	R1	R2	R3	R4
ESR	ESR	ESR	ESR	ESR
Bâtiments - 2019	Bâtiments - 2019	Bâtiments - 2019	Bâtiments - 2019	Bâtiments - 2019
Cadastre DGFIP - 2019	Cadastre DGFIP - 2019	Cadastre DGFIP - 2019	Cadastre DGFIP - 2019	Cadastre DGFIP - 2019
Code de référence (RNCF)	Code de référence (RNCF)	Code de référence (RNCF)	Code de référence (RNCF)	Code de référence (RNCF)

Fond de Plan : Cadastre DGFIP 2019



PLAN B : PLAINE DE LA BRAGUE A BIOT

